

STATION D'ÉPURATION SEINE AVAL

COMMENT TRAITER LES BOUES PRODUITES PAR LA STATION D'ÉPURATION SEINE AVAL ?

LUNDI 12 NOVEMBRE 2007

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC :

M. PHILIPPE MARZOLF, PRÉSIDENT

MME LAURENCE MONNOYER SMITH, M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH,

MAÎTRE D'OUVRAGE :

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SIAAP

M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

M. GÉRARD MARY, DIRECTEUR DES GRANDS TRAVAUX DU SIAAP

INTERVENANTS

LES RÉPONSES SOCIALES.....5

LA GENÈSE DU CONFLIT SUR LES BOUES.....5

LA RÉGLEMENTATION - LES OBLIGATIONS EN TERMES DE SUIVI DE L'ÉPANDAGE.....5

(DÉBUT DE LA RÉUNION : 14 H 30)

M. Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public procède à une présentation rapide du Débat Public : ses missions, son fonctionnement, son éthique, son suivi. Il retrace les différents moyens de participation et d'information à ce débat.

Il fait état des diverses questions générales posées :

Question élargie :

- Quelle est la stratégie francilienne de traitement des eaux usées ? Ce sujet dépasse le simple projet Seine Aval à Achères.

Question sensible :

- Est-il équitable que les communes riveraines et leurs administrés de Seine Aval soient contraints d'accepter ce que d'autres communes en Île-de-France n'ont pas toujours voulu accepter, comme d'autres stations d'épuration par exemple ?

Questions issues des auditions :

- Qui décide ? Comment cela a-t-il été décidé ?
- Quelle est la gouvernance générale pour le schéma d'assainissement et pour le projet ?
- Quelle est la transparence ?
- Comment est calculé le prix de l'eau ? Sera-t-il imputé ?
- Quel sera le coût du traitement ?
- Quel sera le financement sur la durée, notamment de ce projet de rénovation mais aussi du traitement des eaux pluviales par exemple ?
- La déconcentration a-t-elle vraiment été mise en œuvre suite au schéma de 1997 ? Doit-on et peut-on poursuivre cette déconcentration ?
- Les progrès envisagés anticipent-ils l'émergence de nouvelles pollutions et l'évolution des réglementations ?

- Faut-il traiter les polluants émergents des stations d'épuration pour permettre notamment une eau de baignade ?
- Faut-il limiter le volume des eaux de pluie traité à Seine Aval ?
- Quelles sont les conséquences sur le système de traitement des eaux sales, notamment si la baisse de la consommation d'eau des ménages continue ?

Questions pour la suite du débat :

- Si les projets inscrits au schéma d'assainissement réactualisé ne sont pas financés dans les temps, quelles en seraient les conséquences sur le dimensionnement et le fonctionnement de Seine Aval ?
- Jusqu'où ira la baisse de la consommation d'eau des ménages ? Quelles en seront les conséquences économiques et écologiques ? Quelles en seront les conséquences sur le fonctionnement du système francilien et la refonte de Seine Aval ? Les perspectives sont-elles assez nombreuses dans ce domaine ?
- Doit-on limiter les capacités de traitement des eaux pluviales pour contraindre les communes à agir ?

Questions en suspens :

- De nouvelles ressources financières sont-elles possibles pour garantir la mise en œuvre d'une stratégie cohérente ? Qui coordonne ? Quelle est la stratégie cohérente ?
- Faut-il vraiment traiter 1,5 millions de mètres cubes par jour en temps sec ou 2,1 millions de mètres cubes par temps de pluie ?

Questions plus spécifiques à la refonte de Seine Aval :

- A 1,5 million de mètres cubes, le « zéro nuisance » est-il possible et crédible ?
- Le niveau des nuisances est-il lié à la taille de l'installation ?
- Le cahier des charges est-il bien adapté aux usagers actuels et futurs de la Seine, surtout en aval où l'on continue à pratiquer la pêche et consommer le poisson pêché ?
- Quel serait l'impact de la refonte sur le volume et sur la qualité des boues ? Cela va-t-il vraiment s'améliorer ?
- Quels sont les procédés de valorisation ?
- Continuera-t-on à privilégier la valorisation agricole ?
- Pourquoi les maires des communes riveraines et présidents des Conseils généraux du Val d'Oise ne sont-ils pas présents au Conseil d'Administration du SIAAP ?

Questions pour la suite du débat :

- Quelles sont les différences entre les propositions des trois prestataires qui exposent concrètement comment mettre en œuvre cette refonte ?
- Cela permet-il de réduire les nuisances au même niveau que Seine Amont et Seine Centre ?
- Tous les polluants potentiellement pathogènes pour l'homme ou néfastes pour l'environnement sont-ils suffisamment bien traités ? Jusqu'où faut-il aller pour les traiter ?
- Certains systèmes de traitement des eaux sales produisent plus ou moins de boues, quel système faut-il privilégier : le système biologique, le système chimique ?
- Quels sont les critères de performances pour choisir une méthode de traitement de ces boues ?

Mme Laurence MONNOYER SMITH anime cette réunion thématique, qui se divisera en deux parties avant de passer aux tables rondes.

- Contexte de production des boues ; filières et techniques de traitements des boues.
- Approche sociologique des boues d'épuration et obligation de suivi pour les pratiques d'épandage.

AVANTAGES ET INCONVENIENTS DES DIFFÉRENTES FILIERES

Les boues d'épuration en France – Eléments de contexte

Quelle quantité de boues produites ? Quelle filière de valorisation/élimination ? Quelle composition des boues épandues ?

M. Vincent FERSTLER, MEDAD donne quelques éléments chiffrés pour situer le contexte et permettre de mieux appréhender le domaine des boues en France:

- 300 millions de tonnes brutes d'effluents d'élevage retournent vers les sols.
- 1 million de tonnes de matières sèches, de boues sont issues de stations de traitement des eaux usées.
- 630 000 tonnes de boues sont épandues.
- Les surfaces épandues ont augmenté de 42 % entre 1998 et 2005. Cette augmentation est principalement due au développement de l'assainissement et à l'augmentation des traitements des boues.

Après avoir communiqué des éléments sur les métaux contenus dans les boues, M. FERSTLER précise que la France est en deçà des limites réglementaires.

M. MARZOLF demande si les autres pays européens ne produisent pas de boues et ce qu'ils en font.

M. FERSTLER répond que les deux grands producteurs de boues en Europe sont l'Allemagne et la France.

Les différentes filières et techniques

Gestion des boues : évaluation technique et environnementale des principales solutions

M. Emmanuel ADLER, Consultant et expert judiciaire (cabinet ACONSULT) indique notamment que 10 à 15 kg de matières sèches sont produites par habitant et par an. A quoi sert le traitement des boues ? A en réduire le volume, en faciliter la manutention et en produire une ressource (compost, engrais, énergie, matériau).

M. Jacques LERAILLE, Les Amis du Bochet, reproche à la présentation de M. ADLER d'être générale, le débat portant sur la station d'Achères.

Mme Dominique FRELET, MIRSPAA, estime souhaitable d'avoir un éco bilan économique et écologique de l'épandage des boues pour en apprécier la pertinence.

M. ADLER répond qu'il est plus pertinent de répondre aux questions : sous quelle forme les boues vont-elles retourner au sol ? Comment partage-t-on les responsabilités et accessoirement quel en est le coût ? Qui gagne de l'argent ?

TABLE RONDE

Valeur agronomique des boues – Métaux et sols – Perspectives de l'épandage des boues en forêt et du co-compostage

M. Serge BOURGEOIS, INRA rappelle en préambule deux aspects essentiels de la valorisation agricole des boues : la caractérisation et l'encadrement de l'usage du produit. La valeur agronomique se décline selon deux volets : la valeur fertilisante et la valeur d'amendement.

Quelles évolutions peut-on attendre des techniques actuelles en termes de valeur agronomique, de teneur en métaux et de volumes de boues produits ?

M. Bruno TISSERAND, Véolia Eau, aborde la question de l'évolution de la qualité des boues comme une stratégie très complète depuis la gestion du réseau d'assainissement jusqu'à la gestion de la station d'épuration et des épandages des boues. Une amélioration très sensible en termes de qualité (éléments traces métalliques et composés de traces organiques), de stabilisation (traitement des odeurs), d'hygiénisation (impact ou risque sanitaire) est constatée.

La récente étude sur l'impact sanitaire des boues d'épuration

M. Hubert BRUNET, Syndicat des professionnels du recyclage en agriculture, présente les conclusions d'une évaluation de risques sanitaires de 2004 à 2006. Le but de cette étude consistait à déterminer l'impact potentiel des épandages des boues sur la santé humaine.

La position de l'industrie agroalimentaire

Mme Estelle PANIER, Association Nationale de l'Industrie Agroalimentaire, constate depuis 10 ans une réglementation assez complète permettant d'encadrer l'épandage des boues d'épuration et les incidences néfastes.

La position de la FNSEA

M. Michel MASSON, FNSEA, exprime un grand nombre de réserves quant à l'utilisation et au recyclage agricole des déchets. Si un risque sanitaire était détecté à l'avenir, la vindicte populaire désignerait l'agriculteur qui aurait voulu utiliser des déchets pour faire des économies sur son exploitation.

M. Yorghos REMVIKOS, Les amis de la Terre estime que l'évaluation des risques sanitaires ne présente aucun intérêt, personne n'imagine que le contact des boues hygiénisées puisse entraîner un risque sanitaire, en revanche le risque est réel sur la fertilité des sols. Prenant l'exemple de la qualité de l'air ou des doses de mercure, il souligne que le respect de la réglementation des normes n'est pas un objectif à terme.

M. Michel VAMPOUILLE, Vice-président du Conseil Régional, chargé de l'environnement démontre sa faveur à la valorisation agronomique et pas seulement agricole, les collectivités locales devant montrer l'exemple en utilisant des boues de stations d'épuration dans les espaces verts. Il préconise le développement de plans territoriaux d'épandage de boues.

M. Jean VILLEPOIX, Seine Nature Environnement, pose la question suivante sur l'épandage des boues : a-t-on un colmatage soit des sols, soit de la surface sol/sous-sol qui entraîne une augmentation de la fermentation anaérobie, donc des bactéries caractéristiques anoxygéniques ?

M. BOURGEOIS répond que les doses sont trop faibles pour avoir des risques d'être en anaérobiose et en anoxie.

M. LAVENU, représentant du CAPUI est étonné que l'on n'évoque pas les impacts potentiels sur la nappe phréatique.

M. BRUNET indique que ce paramètre a été pris en compte et qu'il est difficile de modéliser le transfert des polluants dans les nappes d'eau souterraines, les composés des boues sont des composés hydrophobes.

M. BOURGEOIS relate une expérimentation effectuée pendant 15 ans sur un épandage de boues dans les conditions agricoles, rien d'anormal n'a été observé.

M. Olivier JACQUES, Ville de Paris demande des précisions au sujet d'une future directive sol européenne.

M. FERSTLER confirme qu'une telle directive est en cours de discussion à Bruxelles, mais elle n'aurait pas d'impact direct sur la pratique de l'épandage des boues en agriculture.

M. BARRAT affirme que le méthane ne fait pas disparaître les éléments contenus dans les boues, comme les métaux lourds, ce n'est qu'une transformation.

M. BOURGEOIS trouve que l'on se focalise trop sur l'apport de métaux par les boues, il ne faut oublier les autres sources : engrais phosphatés, effluents d'élevage.

M. Jean-Claude DEUTSCH, membre de la Commission Particulière du Débat Public, demande s'il existe des études permettant de vérifier cette valorisation, soit agricole, soit agronomique, en fonction de l'utilisation ?

M. BOURGEOIS indique qu'un colloque s'est tenu en octobre sur les premiers bilans des essais mis en place en forêt.

M. Guy ALTAN remarque qu'au fil du temps les idées reçues sur l'utilisation des boues de stations d'épuration s'estompent, sauf pour la FNSEA.

LES RÉPONSES SOCIALES

La genèse du conflit sur les boues

Mme Danielle SALOMON, Cabinet Risques et Intelligence, évoque une longue recherche menée entre 1998 et 2000 en collaboration avec des étudiants de Science Po et un certain nombre d'actions menées en accompagnement de l'industrie de l'eau et de la fédération des sociétés de recyclage. Elle s'est livrée notamment à quelques réflexions :

- Pourquoi les boues d'épuration constituent-elles un enjeu important ?
 - Enjeu extrêmement pragmatique (utilisation quotidienne de l'eau)
 - Enjeu national (politique de protection de la ressource en eau et de l'environnement et de la santé)
 - Enjeu local
- Recensement de l'ensemble des filières d'évacuation des boues.
- Incidence du tourisme vert et de l'explosion de l'élevage.
- Apparition d'une série de blocages locaux.
- Apparition de l'ensemble des crises alimentaires
- Repositionnement des professions agricoles
- Autonomisation des déchets
- Evaluation des risques (économiques, sanitaires, politiques, sociaux)

La réglementation - Les obligations en termes de suivi de l'épandage

M. FERSTLER liste les textes en vigueur et s'arrête plus précisément à ceux relatifs à l'épandage agricole des boues. Dans ce cas, les boues sont considérées comme des déchets. La responsabilité du producteur de boues est engagée tout au long de la filière.

Cette filière est suivie, réglementée et contrôlée par les services de la police de l'eau. Une traçabilité est exigée par tous les plans d'épandage.

Il rappelle qu'un décret devant instituer un fonds de garantie lié aux risques d'épandage devrait intervenir au premier trimestre 2008.

M. MARZOLF demande ce que fait le Préfet du dossier qui lui est transmis. Comment est composé l'organisme indépendant chargé du suivi agronomique ?

M. FERSTLER répond le Préfet instruit les dossiers transmis, pour ceux soumis à autorisation, une enquête publique a lieu. Ces documents peuvent être consultés par le public. Il indique que l'organisme indépendant est nommé par arrêté préfectoral.

M. ADLER s'interroge sur l'évolution de la problématique de la gestion des boues. Que va-t-on pouvoir faire dans le futur de ces boues ?

Mme SALOMON précise que des innovations techniques et technologiques ont été trouvées pour réduire le volume des boues, des efforts sont faits sur les eaux usées.

Mme SALOMON profite de l'occasion pour demander au MEDAD où en est le travail réalisé sur la valorisation agronomique.

M. FERSTLER indique que la réglementation va ouvrir l'épandage à tout ce qui concerne la reconstitution des sols, la revégétalisation et l'épandage des boues en forêt.

M. LEGROS, DDEA Yvelines rebondit sur la question des organismes indépendants, et précise que dans les Yvelines il s'agit plutôt d'un comité départemental composé en particulier de l'ensemble des acteurs de l'assainissement du département.

Mme MONNOYER SMITH demande pourquoi l'Etat français produit-il plus de boues que d'autres pays européens ?

M. Daniel DUMINY, Directeur Général du SIAAP, précise qu'il n'est pas habilité à répondre à une telle question, mais le Ministère. Il présume que les autres pays épurent moins bien leurs eaux.

M. Bruno RAKEDJIAN, chargé du contentieux communautaire indique que les données d'Eurostat ne datent que de 2000.

M. MARZOLF demande si M. RAKEDJIAN dispose d'éléments : que font-ils de leurs boues de stations d'épuration ? Les valorisent-ils aussi en agricole ? Les incinèrent-ils ?

M. RAKEDJIAN répond que cela dépend des pays, de leur potentiel de valorisation agricole.

Mme MONNOYER SMITH demande si l'on a une idée du pourcentage ou de la quantité de boues étrangères traitées sur le territoire français ?

M. RAKEDJIAN indique que c'est souvent sur des zones frontalières, mais qu'il ne peut donner de chiffres précis.

TABLE RONDE

L'expertise indépendante et le suivi effectués par la MIRSPAA

Mme Dominique FRELET, MIRSPAA, précise les interventions d'une Mission boues dans le cadre d'une opération d'épandage soumise à autorisation.

La procédure d'homologation des boues d'épuration

Mme Corinne BITAUD, AFSSA, aborde la procédure d'homologation des matières fertilisantes et des supports de culture.

Mme MONNOYER SMITH demande combien il y a eu de procédures d'homologation concernant les boues d'épuration ?

Mme BITAUD répond qu'il y en a peu. Au 30 juin 2006, 150 produits étaient autorisés.

La charte de la concertation sur les boues d'épuration

Mme Nicole CHUPIN, Association de Consommation, Logement et Cadre de Vie précise qu'une expérimentation a été menée dans le cadre des boues de stations d'épuration avec la ville de la Roche-sur-Yon. Une convention sera ratifiée entre la Ville, l'exploitant, la CLCV, la Chambre d'agriculture, la DDAF, les responsables des usagers des boues, le prestataire pour le suivi agronomique et le prestataire pour les épandages.

La consultation de la population sur le devenir des boues d'épuration

M. José THIRION, Communauté de communes de Bar-le-Duc, décrit la démarche administrative et d'information du public adoptée par la communauté de communes qui disposait d'une petite station d'épuration. Après concertation, un dossier a été soumis à délibération de la communauté de communes et il a été décidé d'entériner le dossier d'épandage agricole. Il souligne que l'épandage agricole coûte 30 € la tonne, le compostage 50 € et l'incinération 150 €.

M. Jacques LERAILLE, vient exposer devant l'assemblée les missions, les buts poursuivis et les objectifs recherchés par cette association de l'Oise. Il souhaite qu'un comité de surveillance soit mis en place pour l'ensemble des boues d'épandage.

M. MARZOLF demande ce que l'on peut dire du contenu des boues de produits variés tels que les médicaments, pesticides, polluants émergents. Qu'en sera-t-il pour l'avenir ?

Mme BITAUD précise que des contrôles de micropolluants organiques sont réalisés, mais l'ensemble des résidus médicamenteux ne sont pas vérifiés, même si leur autorisation de mise sur le marché ne présentent pas d'éléments sur leur devenir dans l'environnement.

M. Michel GOUSAILLES, Directeur de la Recherche et du Développement au SIAAP suppose que le traitement des micropolluants se fera à l'aval des installations existantes.

Mme MONNOYER SMITH résume quelques questions : pourquoi la filière incinération n'est-elle pas envisagée pour les boues non utilisables en épandage, car elles ne sont pas conformes ? Dans le processus de fabrication des boues et de traitement des eaux, existe-t-il une possibilité d'exploiter ces produits dans les usines d'incinération d'ordures ménagères ?

M. GOUSAILLES se fait le porte-parole de M. OUZOULIAS, Président Directeur Général du SIAAP, qui s'est engagé à ne pas faire d'incinération de boues sur l'usine Seine Aval en raison de l'opposition ouverte des populations riveraines et des associations.

M. MARZOLF demande combien il faudrait de camions ou de péniches pour transporter ces boues ? Quel est le bilan carbone ? Quel est l'impact sur l'environnement et la santé de l'incinération des boues par rapport à celle des déchets ménagers ?

M. VAMPOUILLE précise que le plan régional d'élimination des déchets ménagers tend vers une réduction des capacités d'incinération en Île-de-France ; ce qui n'exclut pas de trouver des solutions provisoires pour certaines boues en incinérateur ou centre d'enfouissement.

Mme MONNOYER SMITH demande comment sont traitées les 70.000 tonnes produites par an par Seine Aval et quels sont les critères qui président au choix du traitement ?

M. MARY garantit la traçabilité des boues, une société de certification l'atteste.

M. Jean-Pierre TABUCHI, Agence de l'Eau, affirme que l'incinération présente un certain nombre d'avantages indiscutables d'un point de vue énergétique et qu'il faut aussi préserver la valorisation agricole. Il indique qu'il a produit une argumentation dans un cahier d'acteurs.

Mme MONNOYER SMITH remercie les participants à cette réunion fort intéressante.

M. MARZOLF conclut en donnant rendez-vous à tous à la Frette-sur-Seine le mardi 20 novembre, le sujet traité portera sur les nuisances.

(FIN DE LA RÉUNION : 18 H 10)